



affiché le 19/12/23

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 219

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE MAINTENANCE DES PANNEAUX DIGITAUX PRISMATRONIC

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la décision n°2021-173 relative à la demande de subvention au titre du Plan de relance Commerce pour le co-financement d'une solution numérique dédiée à l'attractivité du territoire auprès de la Banque des Territoires ;
- Vu la convention n° Lagon C.103476 signée entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour le co-financement de la solution numérique ;
- Considérant la mise en service de 2 panneaux LED lumineux par la société Prismatronic en date du 29/11/2023 ;

DECIDE

- De signer le contrat de maintenance desdits panneaux lumineux avec la société Prismatronic située à Haute Rivoire (69), aux conditions suivantes :
 - o Durée : 5 ans (à compter de la date de mise en route 20/11/23),
 - o Montant :
 - 29/11/2023 au 28/11/2025 : 0 € (offert les 2 premières années),
 - 29/11/2025 au 28/11/2026 : 1 600 € HT/an,
 - 29/11/2026 au 28/11/2027 : 1 600 € HT/an,
 - 29/11/2027 au 28/11/2028 : 1 600 € HT/an,
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 12 décembre 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre